
COMMUNE DE DREUIL LES AMIENS
Tél : 03.22.54.83.53 - Fax : 03.22.54.11.98
Site Internet : www.ville-dreuil-les-amiens.fr

Dreuil-lès-Amiens, le 09 juin 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020, EN SEANCE PLENIERE PUBLIQUE.

Sous la présidence de Mme Maria TREFCON, Maire de Dreuil-lès-Amiens

Membres du Conseil Municipal présents :

M. Philippe PETIT
Mme Marie-Christine MISSIAEN
M. Jean-Marie THIBAUT
Mme Céline COLLET
M. Michel MARCHAND
Mme Yvette CARTON
M. Gérard MOERMAN
Mme Nicole DUMONT

M. Louis GUERRA
Mme Sophie PIOLÉ
M. Cédric CAGNARD
Mme Anne CALVARIN POTTIER
M. Bernard MICHALAK
Mme Marie-Laure DELATTRE
M. Bruno DESANDERE

Est excusé :

M. Bernard ROBIDA

Sont absents :

M. Michel THIEFAINE
Mme Sarah TMIMI

Secrétariat :

Mme Michelle VARLET

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

M. Réald BONNAY
Mme Nicole MOERMAN
Mme Véronique PRANLOUP
M. Michel NONCÉ
M. David LOIR
M. Quentin LOIR
Mme Elisabeth DECOCK
Mme Josette CUVILLIER

Mme Marie-Edith PLUQUET
Mme Myriam IDÉ
M. Claude POMPEI
M. Jacques LEROY
Mme Elsa COLUSSI
Mme Karine DE WITTE
M. Christian TREFCON
M. Éric DELATTRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière publique le jeudi 4 juin 2020 dans la salle de fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 20h00 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été faite et envoyée par mail le 28 mai 2020 aux membres du conseil. Elle est parue dans le Courrier picard les 3 et 4 mai 2020.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Avant de commencer Mme le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. La demande est acceptée.

Elle informe également avoir reçu en mairie la démission de Mme Stéphanie POSTEL, conseillère, le 25 mai 2020. Conformément au code électoral, le candidat figurant sur la liste après elle, M. Bruno DESANDERE est appelé à prendre place en tant que conseiller municipal.

1. DÉLÉGATION DE VOTE

Il n'y a pas de délégation de vote.

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Philippe PETIT est désigné

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 6 MARS 2020

Habituellement le conseil approuve le compte rendu de la réunion précédente. Suite aux élections du 15 mars l'équipe municipale en place n'est plus la même. Mme le Maire a donc contacté les services de la préfecture pour connaître la démarche à suivre pour l'approbation de ce compte rendu. Seuls les conseillers en place et présents ce soir, peuvent signer le registre pour l'approuver.

Il s'agit de Mme le Maire, M. Philippe PETIT, Mme Marie-Christine MISSIAEN, M. Jean-Marie THIBAUT, Mme Céline COLLET, Mme Yvette CARTON, Mme Nicole DUMONT ainsi que M. Michel THIEFAINE, absent ce soir.

Les personnes ne faisant plus parti du conseil municipal sont invitées à venir en mairie afin de signer le registre. Toutefois elles n'ont aucune obligation de le signer, dans ce cas, le motif du refus devra être stipulé.

Il s'agit de M. Hubert CAGNARD, M. Jean-Marie DUMEIGE, M. Michel GRATENOIS, Mme Stéphanie POSTEL et M. Francis WAQUET.

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1 Attribution des tâches des adjoints :

Lors du conseil d'installation les adjoints élus sont :

ADJOINTS	ATTRIBUTION DES TACHES
<u>M. Philippe PETIT</u> <i>1^{er} adjoint</i>	Finances - Urbanisme - Appels d'offres - Voirie et Sécurité
<u>Mme Marie-Christine MISSIAEN</u> <i>2^{ème} adjointe</i>	CCAS - Communication - Evénements - Affaires Juridiques Cimetière - Columbarium - Concours des maisons fleuries
<u>M. Jean-Marie THIBAUT</u> <i>3^{ème} adjoint</i>	Bâtiments Communaux - Equipement - Environnement Jardins familiaux
<u>Mme Céline COLLET</u> <i>4^{ème} adjointe</i>	Affaires Scolaires - SIRDAS - Centre aéré - Animation Jeunesse

Adopté à l'unanimité

4.2 Indemnités du maire et des adjoints :

A compter du 26 mai 2020, les taux des indemnités de fonctions pour le maire et ses adjoints, fixés par l'article L 2123-23 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) sont les suivants :

- Pour le maire : 2006.93 € brut

- Pour les adjoints : 770.10 € brut

M. DESANDERE souhaite connaître le pourcentage d'augmentation de ces taux fixés par l'Etat.

Mme le Maire lui indique que ces augmentations sont en fonction du nombre d'habitants et que seules les trois premières strates ont été augmentées à savoir :

Nombre d'habitants	Augmentation en %
- de 500	+ 50 %
de 500 à 999	+ 30 %
De 1 000 à 3 499	+ 20 %

Adopté à l'unanimité

4.3 Déclaration de bien sans maître- Parcelle 16 Avenue Jules Ferry section AD n° 315 :

Mme le Maire donne la parole à M. PETIT.

M. PETIT redonne une explication rapide de cette procédure de bien sans maître, en cours depuis 2 ans, pour informer les nouveaux conseillers. La commune entretenait une parcelle d'une superficie d'environ 1 500 m² située Avenue Jules Ferry (en face de l'entrée des ateliers municipaux) qui appartenait à la SCI Vallée de l'Arbre. Cette SCI, en liquidation judiciaire, n'existe plus depuis 1988.

L'ancienne équipe, arrivée en 2017, s'est rendu compte que cette parcelle était privée mais qu'elle était entretenue par la commune depuis des années.

Plusieurs recherches ont été effectuées (Impôts, cadastre, notaire...) afin de retrouver un propriétaire, en vain.

Le service des impôts ayant confirmé qu'aucune taxe foncière n'avait été payée depuis plus de 30 ans, la commune a donc lancé une procédure de "bien sans maître" et un arrêté a été pris en date du 24 octobre 2019, publiant la recherche d'un propriétaire.

M. PETIT explique que, si la délibération est validée, il faudra établir un arrêté afin qu'il soit publié et envoyé au notaire qui, à son tour, l'enverra à tous les organismes publics. A l'issue de cet arrêté, un rendez-vous pourra être pris avec le notaire pour signer l'acte de propriété pour que cette parcelle, constructible, devienne un bien communal.

Il informe également que les frais d'acte notarié qui ne dépasseront pas la somme de 2 000 euros, seront à la charge de la commune, car il n'existe pas de partie adverse.

Adopté à l'unanimité.

Concernant le lotissement "La Pointe", M. PETIT a eu rendez-vous avec le notaire, qui se demande s'il n'y a pas eu une erreur d'enregistrement, car la parcelle ainsi que la voirie auraient dû être intégrées au domaine public depuis quelques années mais rien n'est enregistré aux impôts fonciers. Il se peut que cette parcelle appartienne déjà à la commune, cette vérification est en cours. M. PETIT attend des informations du notaire, qui indiquera alors la procédure à suivre.

5. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Mme le Maire est heureuse de constater le nombre de conseillers qui se sont inscrits dans les différentes commissions ; ce qui montre leur volonté de s'impliquer dans les affaires communales.

Mme le Maire rappelle que lors des réunions de conseil municipal, les dossiers présentés pour approbation sont étudiés par les conseillers au cours des différentes commissions.

Deux d'entre elles sont particulières parce qu'elles disposent de leur propre budget et le quorum est nécessaire pour qu'elles puissent se tenir. A savoir la commission CCAS qui est composée de 7 conseillers élus et de 7 bénévoles de la commune, et la commission SIRDAS (Affaires scolaires) composée de 4 membres par commune concernée. (Dreuil-lès-Amiens, Argoeuves, Saveuse) soit 12 membres au total.

Mme le Maire énumère rapidement toutes les commissions et leurs membres qui s'y sont inscrits.

6. DROITS DE PREEMPTION

Un immeuble sis 390 avenue Louis Pasteur,

Un immeuble sis 840 chemin de la Marine,

Un immeuble sis 7 avenue du Pré Saint Servais.

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

7. CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES - TIRAGE AU SORT DE 3 ELECTEURS

Tous les ans la commune reçoit un courrier préfectoral demandant de désigner 3 électeurs, tirés au sort sur la liste électorale ; ils constitueront la liste des jurés d'assises du département de la Somme.

N° 28 - M. Serge BARBIER - 292 rue Jean Jaurès

N° 1022 - Mme Séverine POINCELIN - 26 avenue du Pré Saint Servais

N° 832 - M. Jules LOUALE - 56 rue Octavie Duchellier

8. RAPPORT DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Mme le Maire :

Elle indique que le Câble Park a sollicité le redémarrage de son activité. Un courrier de la préfecture en date du 20 mai a autorisé cette réouverture du site dans un strict respect de la réglementation en vigueur des mesures d'hygiène et de distanciations.

Les trois postes proposés au recrutement sont parus sur le site du centre de gestion les 22 et 25 mai. De nombreuses candidatures sont parvenues en mairie, notamment pour le poste de secrétaire de mairie. Les candidats seront reçus dès la semaine prochaine.

Concernant les festivités, les dispositions pour lutter contre la COVID-19, ne permettent pas d'organiser de manifestations ou rassemblements jusqu'à nouvel ordre. Sont donc supprimées les festivités de la fête des associations, la Saint Jean ainsi que la Fête Nationale.

Mme le Maire souhaite tout de même faire une réunion avec les présidents(es) d'associations pour évoquer un programme avant la fin de l'année. Pour les demandes de subventions, les comptes rendus des Assemblées Générales et les accusés de réception de la préfecture seront requis.

Les prochaines commissions vont se réunir rapidement : les finances, le CCAS et le SIRDAS afin de finaliser leur budget qui devra être envoyé au contrôle de la légalité pour le 31 juillet au plus tard.

Mme le Maire a reçu un courrier de l'INSEE pour désigner un coordinateur du recensement de la population en 2021. Mme Emilie CHAPOUX est désignée.

Une information sera faite auprès des administrés afin de procéder au recrutement des candidats qui effectueront le recensement chez les particuliers. Cette année, ce recensement sera dématérialisé, les agents recenseurs pourront transmettre les fiches directement sur internet. Cette enquête s'étalera sur 11 jours et sera rémunérée.

M. Philippe PETIT :

La rétrocession du Mont Pré et de la rue de l'Épinette devrait être actée prochainement. Le dossier du Mont Pré sera présenté lors de la prochaine commission de l'urbanisme pour avis sur la rétrocession. Les parcelles, les espaces verts ainsi que la voirie seront récupérés par la commune lors d'une rétrocession, mais la MODAP n'inclut pas dans celle-ci les deux de parcelles qui permettraient un prolongement du lotissement. Cela pose problème parce que ces parcelles doivent être entretenues par le propriétaire, ici la MODAP, et qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas (entretien effectué par les colotis).

Mme Marie-Christine MISSIAEN :

La réunion du CCAS sera programmée prochainement pour établir le budget et une mise au point de la banque alimentaire doit être faite avec les bénéficiaires. Durant la crise sanitaire, la distribution des denrées alimentaires n'avait pas lieu tous les 15 jours mais se limitait à une fois toutes les quatre semaines.

Le document pour l'inscription au concours des maisons fleuries a été distribué dans la commune. Ne pas hésiter à participer. Le jury fera deux passages prévus vers mi-juin et mi-juillet.

Concernant l'affaire juridique en cours des locataires de la maison rue Octavie Duchellier, un commandement de payer a été délivré, les formalités auprès de la préfecture ont été faites. De ce fait la procédure sera engagée pour une des audiences du mois de septembre pour parvenir à une expulsion. Une difficulté est néanmoins apparue dans ce dossier, car les locataires ont saisi les services de la préfecture pour logement insalubre. Lors de leur entrée dans ce logement, un état des lieux a été effectué et ce logement était alors salubre.

Le bulletin d'information est en cours d'élaboration.

Mme Céline COLLET :

La commission SIRDAS sera réunie prochainement, afin d'établir le budget dès que les membres auront été désignés par les trois communes (Dreuil-lès-Amiens, Argoeuves, Saveuse).

Les travaux de la salle de motricité sont terminés mais elle reste inutilisée dans l'attente de l'accord de la commission de sécurité pour son ouverture. Suite au confinement lié à la crise sanitaire, la réunion de fin de chantier pour la réception des travaux n'est prévue qu'après le 15 juin.

L'école a rouvert ses portes depuis le 25 mai. Suite au confinement, un arrêté repoussant de 15 jours la date de reprise, a été établi par les maires des trois communes parce que le cahier des charges n'était pas rempli. Notamment le protocole sanitaire, mis en place par l'Etat, le 4 mai, qui demandait une signalétique au sol, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, ainsi que le port du masque. Le SIRDAS a donc décidé de retarder l'ouverture de l'école afin d'organiser cette mise en place, de pouvoir accueillir les enfants, les enseignants et le personnel dans de très bonnes conditions et de limiter les risques au maximum.

Au regard des contraintes sanitaires et des responsabilités, la commune n'est pas en mesure de proposer le centre de loisirs cette année.

M. Jean-Marie THIBAUT :

Il félicite les agents techniques pour le chemin piétonnier le long des marais à la sortie de Dreuil. Les sumacs et les plumeaux ont été arrachés suite au passage du jury des villes et villages fleuris, considérés comme toxiques pour la faune et la flore.

Il attire l'attention sur le fait de planter des essences locales et non-exotiques comme les bambous présents dans les marais plantés par des habitants.

Les incivilités constatées aux marais deviennent pénibles. Des voitures entrent dans des endroits non autorisés, se garent en dehors des endroits dédiés. Lors du déconfinement du 11 mai, les cadenas ont disparu, les barrières sont restées ouvertes.

Mme le Maire souligne que la benne à déchets verts est très souvent pleine. Le nécessaire est fait rapidement, mais le service déchets d'Amiens Métropole tarde parfois à venir la vider.

Mme MISSIAEN demande s'il n'est pas possible de convenir d'un nombre de passages pour nous éviter de les appeler régulièrement. M. PETIT et Mme le Maire répondent que non, car il s'agit d'un service rendu par Amiens Métropole aux 39 communes.

9. QUESTIONS DES AUDITEURS

Mme le Maire a reçu un courrier d'un administré habitant le Pré Saint Servais qui est gêné par un arbre du voisinage. La personne étant absente, Mme le Maire propose de la rencontrer à son domicile afin de constater le problème.

M. DESANDERE explique que la vitesse avenue Louis Pasteur pose problème. Sa voiture a été abîmée suite à l'accident survenu dans la commune lors d'une course-poursuite avec la police.

Mme le Maire explique qu'un autre accident a eu lieu sur la même route peu de temps après et que malheureusement aucune solution n'est vraiment possible pour ces incivilités et ces comportements irresponsables. M. PETIT soumet l'idée de remplacer les deux radars pédagogiques vétustes, situés aux extrémités de l'avenue Louis Pasteur, par de plus performants qui permettraient d'utiliser les horaires de vitesse excessive des véhicules et ainsi pouvoir prendre contact avec les services de police pour demander des contrôles à des heures ciblées.

M. THIBAUT attire l'attention sur les marquages au sol des passages piétons qui sont quasiment invisibles, notamment celui en face du garage de Saint-Léger. M. PETIT explique qu'il s'agit d'une compétence d'Amiens Métropole et qui a prévu de s'en occuper.

Mme le Maire informe qu'elle a reçu en mairie Mme le Brigadier-Chef COULON, des services de police. Ces derniers sont en restructuration et le commissariat d'Etouvie pourrait être menacé de fermeture. Dans la commune il existe quelques soucis de trafics nocturnes, des cartouches de gaz hilarant sont ramassées régulièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt la séance à 21h19